



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

57^e Session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme,
4-15 mars 2013

Déclaration d'Anita L. DeFrantz, représentante de l'observateur permanent pour le
Comité International Olympique auprès des Nations Unies

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

interdit totalement cette pratique. Relevant le défi, la 2^e Conférence mondiale du CIO sur la femme et le sport en 2000 a demandé instamment aux organisations sportives d'élaborer des politiques pour lutter contre le harcèlement sexuel, politiques qui comprennent des codes de bonne conduite pour les athlètes, entraîneurs et dirigeants sportifs. Ces conférences mondiales sur la femme et le sport sont organisées tous les quatre ans par le CIO et constituent un forum d'échange pour des experts de tous les secteurs de la société afin qu'ils puissent faire part de leurs idées sur la promotion de l'égalité des sexes dans et par le sport.

En 2006, la commission médicale du CIO a tenu une conférence internationale réunissant des athlètes, entraîneurs, psychologues, sociologues, psychiatres et autres experts du sport afin d'examiner la documentation scientifique disponible et d'adresser des recommandations pour



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

UNION INTERNATIONALE DE LA LUTTE LIBRE

ANNÉE 1977

NUMÉRO 1

1977

1977

1977

1977

1977

1977

1977

1977

1977

1977

1977

1977

1977

1977

1977

1977

1977

1977



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Depuis qu'il a obtenu le statut d'observateur auprès des Nations Unies en 2009, le CIO a élargi et renforcé ses partenariats avec les agences et programmes onusiens. Il propose notamment